



Bienvenue

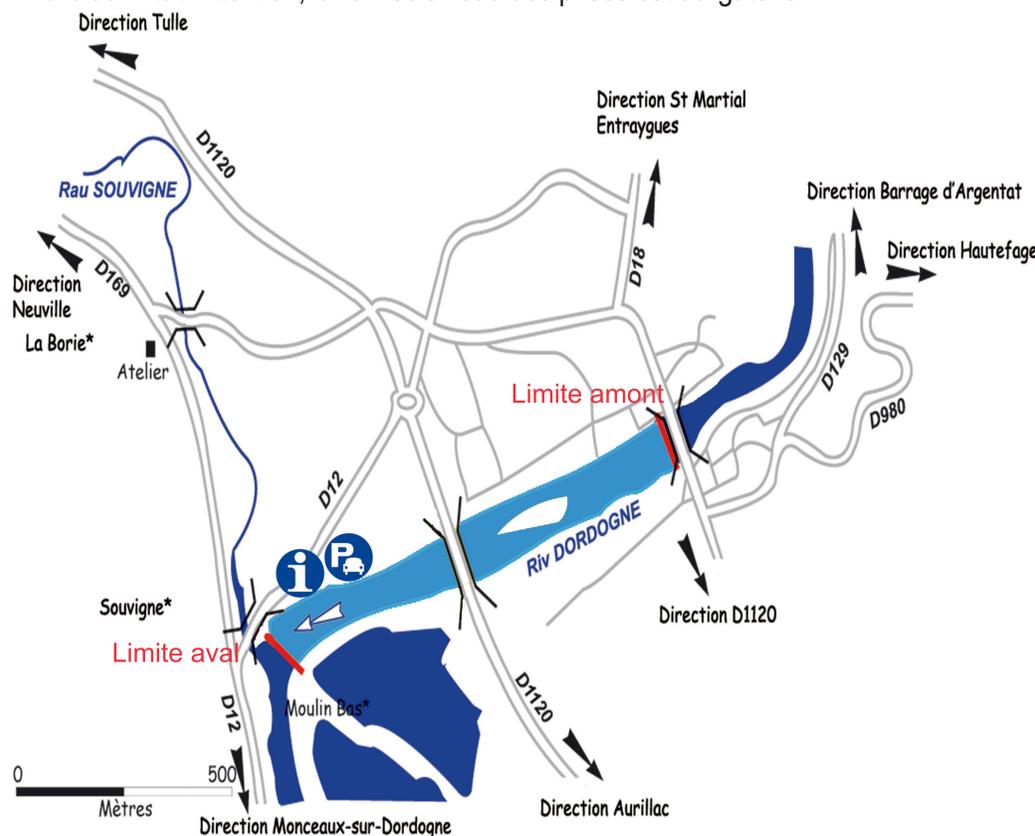
Communes d'Argentat et Monceaux sur Dordogne

Parcours de graciacion d'Argentat



Le parcours de graciacion d'Argentat - Monceaux,

Situé sur les communes du même nom, d'une longueur de 1000 mètres abrite de nombreuses truites fario et d'ombres commun. La Dordogne est une rivière de 2ème catégorie piscicole du domaine public de l'Etat. Attention, la remise à l'eau des prises est obligatoire.



i Information

P Parking

— Limites parcours

➔ Sens du courant

⌘ Pont

Règlementation parcours

- La carte de pêche est obligatoire.
- La pêche à la mouche en wadding est ouverte du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de novembre.
- La pêche au leurre est ouverte du 1er mai au 3ème dimanche de janvier.
- Pêche aux leurres ou mouches artificiels munis de deux hameçons simples (sans ardillon ou parfaitement écrasés) maximum.
- La remise à l'eau des poissons est obligatoire.

La Fédération de la Corrèze et ses AAPPMA ont mené en 2008 une étude pour identifier les souches sauvages de notre département. Voici une photo typique de truite fario du bassin de la Dordogne.



Les espèces présentes:

Vairon



Goujon



Chevesne



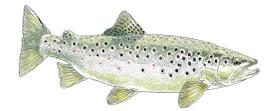
Perche



Brochet



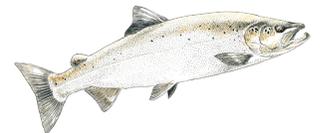
Truite fario



Ombre commun



Saumon d'Atlantique



Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages:



Le milan royal



La genette commune

For fishing activities, you must have an angling license (www.cartedepeche.fr).

- Catch and release
- 1 barbless hook
- Artificial lure only
- Respect opening seasons

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte de pêche d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection en Milieu Aquatique). Vous pouvez vous la procurer sur le site www.cartedepeche.fr

